

Programme de Coopération Italie - France Maritime 2014 - 2020

Présentation de l'Axe 1, Lot 2

**Projets simples pour l'acquisition de services
par les entreprises existantes**

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Caractéristiques générales du Lot

Axe 1: Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières

Objectif spécifique: Renforcer le tissu entrepreneurial des «micro, petites et moyennes entreprises» dans l'espace de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières, liées à la croissance bleue et verte

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Caractéristiques générales du Lot (suite)

Priorité d'Investissement: 3A. Promouvoir l'entrepreneuriat, notamment en facilitant l'exploitation économique de nouvelles idées et en encourageant la création de nouvelles entreprises, notamment par le biais d'incubateurs d'entreprises

Allocation financière: total: 5.178.869,69 allocation FEDER – 4.402.039,24

Types de projets admis: Projets simples

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Typologies et exemples d'action

A) Aides aux actions de promotion/animation visant à renforcer les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte (acquisition de services, etc.)

Aa) Aides aux entreprises existantes pour l'acquisition de services de renforcement et de développement d'entreprises (diagnostic, conseils pour l'accès à des structures spécialisées, accès aux réseaux des facilitateurs, études pour le positionnement commercial de produits, plans commerciaux, études de prospective) dans les filières prioritaires transfrontalières, liées en particulier à la croissance bleue et verte

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Services et partenariat

Les **services** à activer devront être “transfrontaliers”, c’est-à-dire que le même service devra être utilisé conjointement par les entreprises participantes afin de réaliser le plan conjoint d’entreprise.

«Le frais d'acquisition» de services devront représenter «au moins 50%» du budget total du projet.

Le **partenariat** pourra être composé par:

a) «Entreprises», établies et opérationnelle depuis 2 ans minimum et pas plus de 5 ans d’activité.

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Services et partenariat (suite)

b) «**Facilitateurs**», qui seront chargés de soutenir la construction et la mise en œuvre du projet et qui:

- devront être clairement identifiés
- devront démontrer leur compétence sur chacun des territoires et une expérience en matière de promotion et de gestion de projets réalisés par des agrégations d'entreprises
- s'il s'agit d'entreprises, ils ne doivent pas répondre aux critères des années d'établissement fixés pour les entreprises

👉 **Le bénéficiaire/facilitateur ne pourra pas être également fournisseur de services** de soutien au business des entreprises impliquées dans le projet, sous peine d'inadmissibilité de ces services

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Types de projets et caractéristiques des interventions

Actions Aa) → Projets simples mono-actions

Exemples d'interventions qui peuvent être financées

➤ **Stratégie et organisation d'entreprise**

Services pour l'introduction de nouveaux produits, analyse du positionnement de l'entreprise et de son potentiel, services de soutien pour l'innovation de l'offre, services de soutien pour le changement organisationnel, gestion de la chaîne d'approvisionnement, identification de modèles d'entreprise innovants et d'activités de formation pour la mise en œuvre, l'élaboration des stratégies d'entreprise pour la transition vers l'innovation, soutien pour la certification avancée, services de soutien pour l'innovation organisationnelle par le biais de la gestion momentanée d'entreprise, soutien à l'introduction d'innovations dans la gestion de la relation client, développement des ressources humaines, innovation numérique, etc.

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Types de projets et caractéristiques des interventions (suite)

Actions Aa) → Projets simples mono-actions

Exemples d'interventions qui peuvent être financées (suite)

➤ **Innovation et transfert technologique**

Services de soutien à la recherche et développement et à l'innovation de produit et/ou de processus, études de prospective technologique, services techniques de conception pour la recherche et le développement et pour l'innovation de produit et/ou processus de production, services de gestion de la propriété intellectuelle, services pour l'efficacité et la responsabilité environnementale, services de valorisation de la propriété intellectuelle et des brevets, services de transfert technologique, etc.

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Types de projets et caractéristiques des interventions (suite)

Actions Aa) → Projets simples mono-actions

Exemples d'interventions qui peuvent être financées (suite)

➤ Positionnement sur les marchés locaux et étrangers

Identification de nouveaux marchés, soutien au développement de réseaux de distribution spécialisés et à la promotion de produits, plan marketing stratégique, étude et conception de campagnes promotionnelles, conception et adaptation des outils promotionnels, soutien à l'innovation commerciale pour la faisabilité du suivi sur de nouveaux marchés, organisation et réalisation de tournées de formation, soutien spécialisé à l'internationalisation, services promotionnels pour l'internationalisation, services logistiques pour les activités promotionnelles et/ou commerciales, etc.

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Types de projets et caractéristiques des interventions (suite)

Actions Aa) → Projets simples mono-actions

Exemples d'interventions qui peuvent être financées (suite)

➤ Accès au crédit et au financement public

Services qualifiés de conseil en innovation financière, service de recherche de financements publics, etc.

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Bénéficiaires : qui peut participer ?

- PME et micro entreprises (également sous forme associée) y compris les ports de plaisance
- Universités
- Centres de recherche publics et privés, parcs scientifiques, centres d'innovation, etc.
- Organismes publics intervenant en faveur des entreprises
- Associations professionnelles ou des représentants du secteur public ou privé

Bien que la liste ci-dessus soit indicative et non-exhaustive, les grandes entreprises ne peuvent pas participer au présent lot

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Indicateur de résultat du Programme

- Nombre de salariés des unités locales des entreprises de moins de 50 salariés, actives dans les secteurs suivants: industrie, commerce, restauration, services hôteliers, services aux entreprises

Indicateurs de output/réalisation du Programme

- Nombre d'entreprises qui reçoivent un soutien (IC1)
- Nombre d'entreprises qui perçoivent des subventions (IC2)
- Investissements privés en complément d'une aide publique aux entreprises (subventions) (IC6)

Axe 1, Lot 2

Projets simples pour l'acquisition de services par les entreprises existantes

Dimension financière & Durée des projets

Dimension financière

Projets simples: jusqu'à un maximum de 500.000,00 (FEDER)

Nota bene: le budget total du projet doit prévoir une part de cofinancement

Durée des projets

Maximum 24 mois